



**1^{er} COMITE DE PILOTAGE « HANDICAP et RURALITE »
VENDREDI 23 MARS 2018 – 14H30**



**Résidence VAUBAN
Rue Juhel – Le Quesnoy**

COMPTE RENDU

Personnes présentes :

- Guislain CAMBIER, Président de la Communauté de Communes du Pays de Mormal
- Denis LEFEBVRE, Vice-Président de la CCPM chargé de l'action sociale, Conseiller Municipal à Le Quesnoy
- André FREHAUT, Vice-Président en charge de l'enfance, de la jeunesse et des familles, Maire de Villereau
- Anne-Laure CATTELOT, Députée LREM de la 12^{ème} circonscription du Nord
- Hervé DHEILLY, Directeur Territorial de l'Avesnois
- Stéphane LATOUCHE, Assistant de Madame MANNARINO, Vice-Présidente chargée de l'autonomie au Département du Nord, Maire de La Longueville,
- Dominique GERARD, Directrice générale adjointe des services chargée de l'Action sociale
- Denis HERVÉ, Directeur APAJH Nord MAS Pierre Maillet
- Jean Baptiste GUIOT, Directeur de Pôle APF enfance-adulte Hainaut Cambrésis
- Jean-Marie SIMON, Référent « Personnes handicapées vieillissantes » de la Communauté amie des aînés (CADA), Maire de Villers-Pol,
- Rodrigo LUPO, association Egalité des chances.
- Gabrielle MEURANT, association GENET 21
- Paul CANION, Président de l'association Familles Rurales en Avesnois Mormal
- Sophie MORIN, Assistante Sociale à la Mutualité Sociale Agricole
- Jean-Marc VILAIN, Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées.
- André FOURNIER, Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés du Nord
- Philippe BOSIO, Association Rotary
- Véronique ROBIQUET, Directrice Générale de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
- Gerard WYART, Président de l'association de Triathlon d'Houdain Lez Bavay
- Dorothee DEWITTE, Présidente de l'AMHI (Association des Mousquetaires pour les Handicapés et leur Insertion)
- Maud FOURNIER, UNIS CITE
- Dominique SOUFFLET, Président de l'association Joélette solidaire
- Rodrigue VANDAMME, Comité départemental olympique et sportif du Nord.
- Guillaume DUMOULIN, Coordinateur du conservatoire de musique à rayonnement intercommunal (CMRI) de la CCPM
- René QUINZIN, Adjoint au Maire de Bavay
- Christian COGNEAUX, Chef de projet Communauté Amies Des Aines

- Geneviève POREZ, Maire de Wargnies Le Petit
- Brigitte CAULIER, Directrice du centre d'accueil de jour La Ruche
- Véronique DELHAYE, Neuropsychologue à l'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées
- Axelle DECLERCK d'ADHAP services
- Frédéric MEURANT, Directeur de l'association pour Enfance Inadaptée
- Emile COUPET de l'association Mosaïque
- Daniel CHOMBART de l'association Mosaïque
- Brigitte CAFFIERI de l'association Mosaïque
- Monsieur CAFFIERI de l'association Mosaïque
- Allison CORNIL de l'association Julien et Virginie
- Richard CUCHILLO de l'association Julien et Virginie
- Elisabeth DE SANTIS, Professeur à l'Institut Social de Lille, Antenne Sambre Avesnois
- Thomas DEPARDIEU, Directeur de l'AFEJI
- Martine LECLERCQ, Référent « Santé-aidant » de la Communauté Amie des Aînés , Adjointe au Maire du Quesnoy

Ordre du jour :

- Présentation et discussion du plan d'action « Handicap et Ruralité »
- Mise en place des groupes de travail

Après avoir ouvert la séance en souhaitant la bienvenue et en remerciant les personnes présentes, Denis LEFEBVRE laisse la parole à Madame la Députée : Anne-Laure CATTELOT.

1. Discours d'Anne-Laure CATTELOT, Députée LREM de la 12ème circonscription du Nord à l'Assemblée Nationale.

2. Discours de Stéphane LATOUCHE, représentant Mme Geneviève MANNARINO, Vice-Présidente du conseil départemental du Nord en charge de l'autonomie.

S.LATOUCHE souhaite tout d'abord excuser l'absence de Geneviève MANNARINO retenue en raison d'un contretemps indépendant de sa volonté. Il rappelle que ce comité de pilotage fait partie d'une politique départementale de prise en charge du handicap traitée comme une priorité dans le respect et la dignité de la personne. Il constate que l'offre se diversifie (Foyer logement, Foyer d'hébergement, résidence de service...) mais avec des inégalités sur le territoire.

S.LATOUCHE affirme que l'objectif de Madame MANNARINO est d'apporter le soutien nécessaire à la réalisation d'un projet de vie autonome. Notre territoire a une démographie de 2.5 millions d'habitants dont 368 000 sont en situation de handicap. L'importance démographique de cette population reflète les enjeux budgétaires départementaux de cette année 2018, avec comme priorité les renouvellements des modalités de financement. Le budget a bénéficié d'une hausse de 4% passant de 647 à 671 millions d'euros.

Par la loi santé du 12 décembre 2016, relative à la mise en œuvre de l'expérimentation des hébergements temporaires non médicalisés de patients, la stratégie du Département se décline de la façon suivante : continuer à financer des actions collectives. 75 porteurs de projets en 2017 ont

été financés. Les ateliers collectifs de la CADA, reconnue comme un projet innovant, ont bénéficié de 92 000 €.

Par ailleurs, S. LATOUCHE informe que les CLIC vont être remplacés par des « Relais Autonomie », leur nombre va être réduit de 30 à 16 grâce à des regroupements en cohérence entre les EPCI et les territoires MAIA (le logement étant un levier primordial pour les personnes âgées et handicapées).

De même, l'année 2018 mettra en avant une dynamique territoriale, qui, confortée par les associations, les communes, les EPCI, les CEAS permettra de couvrir les zones blanches et d'accroître l'autonomie de chaque nordiste.

3 Discours de M. Denis LEFEBVRE.

D. LEFEBVRE souhaite excuser dans un premier temps l'absence de M. le Sous-Préfet, retenu par d'autres obligations.

D. LEFEBVRE rappelle les enjeux du territoire de la CCPM : 50 000 habitants sur 53 communes dans un territoire rural avec des moyens limités pour l'Action sociale.

D. LEFEBVRE explique qu'un diagnostic de territoire « handicap et ruralité » a été commandé aux étudiantes de 1^{ère} année de formation d'assistant de service social de l'Institut Social de Lille, Antenne Sambre-Avesnois. La problématique était la suivante : repérer la population en situation de handicap de 18 à 60 ans en milieu rural sur le territoire. 50 personnes ont été interrogées. Ce diagnostic a été présenté aux élus fin 2015. Il a permis de définir un plan d'action handicap dont l'objectif est de faciliter la vie des personnes porteuses d'un handicap.

Il a aussi été à l'origine de la première « Rencontre Handicap & Ruralité » organisée le 28 octobre 2017 à Gommegnies qui a regroupé 50 stands.

D. LEFEBVRE ajoute qu'une première séance de travail, un comité technique, a été organisé en amont afin de travailler sur ce plan d'actions. Celui-ci traduit une volonté de « faire avec les citoyens ».

D. LEFEBVRE expose la feuille de répartition des actions Handicap dans les groupes de travail. Ces groupes seront composés de sous-groupes. D. LEFEBVRE laisse la parole à C. COGNEAUX et D. GERARD pour la présentation du Plan d'actions Handicap.

4. Présentation du Plan d'actions.

C. COGNEAUX prend la parole et présente le sommaire. Celui-ci pointe le mot « Engagement » comme un terme fort de sens qui « engage » la CCPM.

Chaque fiche action est lue et peut être commentée.

L'action 1.1 Découverte du handicap

D. GERARD donne la parole à D. DEWITTE, sur son engagement mené au sein du groupe des Mousquetaires.

D. DEWITTE explique l'implication du groupe Les Mousquetaires en proposant notamment à ses employés de faire deux jours de bénévolat pour une cause pendant son temps de travail. Cette action nationale regroupe les 2 800 magasins indépendants.

En partenariat avec l'association ADAPT, des valises, les « handimallettes » permettent de proposer des animations de mise en situation de handicap. Ces actions sont à destination d'élèves de classe de CM1/CM2 ce qui permet de dédramatiser le regard des autres et de prendre en charge les enfants d'aujourd'hui qui sont les futurs adultes de demain.

Le déroulé de l'action se fait de la façon suivante : 30 mn de parole avec les élèves sur leur ressenti, puis une mise en situation en agissant sur leurs 5 sens (cane blanche, lunettes floutées) puis un débriefing avec les enfants d'une demi-heure sur leur ressenti. Ces actions ont pour l'instant de bonnes retombées.

D. LEFEBVRE précise que cette action peut être concrétisée vite, et souligne la volonté de discrétion du magasin Intermarché de Le Quesnoy qui va offrir un véhicule de transport collectif au service action sociale.

D. LEFEBVRE ajoute que le groupe de travail sera animé par G. POREZ, Maire de Wagnies-Le-Petit.

L'action 2.1 : *Impulsion d'une démarche administrative.*

D. LEFEBVRE déclare que cette action s'inspire de l'Assemblée des Séniors de la CADA qui fonctionne bien.

L'action 2.2 : *Recueil des besoins des personnes handicapées vieillissantes.*

D. LEFEBVRE relate que c'est un nouveau phénomène de société, qui par l'augmentation de l'espérance de vie et le Baby-Boom, confronte la population à un problème d'hébergement des personnes en situation de handicap vieillissantes.

Les maisons d'accueil spécialisée ont des listes d'attente importantes, et ce mode d'hébergement n'est pas forcément attendu. Il explique que 16 communes du territoire de la CCPM ont proposé leurs candidatures pour la construction d'un béguinage sur leur commune. Pour autant, ce système ne sera pas la solution pour tout le monde, une réflexion cette semaine a justement été faite sur un autre mode d'hébergement : la MARPAHVIE.

D. LEFEBVRE ajoute que ce groupe a besoin des personnes concernées mais aussi de représentants d'institutions.

L'action 3.1 : *Lobbying auprès des institutions financières.*

D. LEFEBVRE précise qu'il s'agit de mettre à disposition l'ingénierie nécessaire commune afin d'en faire profiter le grand public.

L'action H1.1 : *Adaptation des logements.*

T. DEPARDIEU relate le souci du logement pour les travailleurs d'ESAT du Quercitain et d'Englefontaine, qui rencontrent des problèmes de mobilité, d'accessibilité et de logement.

L'exemple de la création sur la Sambre d'un habitat inclusif de cohabitation des personnes en situation de handicap avec d'autres personnes de la cité est pertinent.

D. LEFEBVRE conclut que les besoins exprimés sont réels.

L'action H1.2 : *Solidarité jardins des personnes porteuses d'un handicap.*

Pas de commentaire de l'assemblée.

L'action H2.1 : *Développement de l'habitat inclusif.*

JB. GUIOT précise que des financements existent déjà. Il souhaiterait une volonté politique de manière globale, incorporant autant les villes que les villages, touchant à l'accessibilité mais aussi au développement économique, ce qui permettrait de revitaliser le centre-ville et de maintenir les commerces existants. L'offre ne doit pas se réduire à l'habitat, mais être aussi culturelle.

D. LEFEBVRE répond que le Plan d'Actions se compose d'actions distinctes mais qui s'inscrivent dans une globalité, et qu'une sélection de 16 communes rédigera le cahier des charges et s'emparera des problématiques.

L'action M1.1 : *Développement de cheminements doux et leur usage.*

Pas de commentaire de l'assemblée.

L'action M2.1 : *étude de faisabilité du développement de l'offre de transport adapté.*

D. LEFEBVRE précise que les personnes en situation de handicap souffrent d'isolement, et qu'il faut une solution adaptée à leur handicap. Il existe déjà des acteurs d'aide à domicile via des caisses de retraite ou des autoentrepreneurs. Cependant, lors d'un entretien avant la réunion avec Fabienne COURSIER-JORISSEN, Directrice adjointe chargée des EHPAD associés et de la Résidence Vauban, celle-ci déplorait la sous-utilisation de leurs véhicules.

D. LEFEBVRE informe que la CCPM dans le cadre de la CADA travaille avec AG2R la Mondiale pour proposer la mise en place d'une plateforme numérique tel un « Blablacar » pour répondre au besoin de transport à la demande adapté ou non pour les personnes âgées et/ou porteuses de handicap. Il souligne que cette idée est innovante sur notre territoire.

F. MEURANT répond qu'il faut parler d'accès au droit commun pour que le regard change les choses pour demain et pour tout le monde. Il ne faut pas que ce soit une politique spécifique et catégorielle mais celle du bien commun.

D. LEFEBVRE partage le même raisonnement mais celui-ci semble avoir ses limites.

L'action M3.1 : *Amélioration de l'accessibilité des équipements communautaires.*

Pas de commentaire de l'assemblée.

L'action VS1.1 : *Promotion du lien social par des visiteurs formés et encadrés.*

Cette action a démarré officiellement le 15 mars 2018. Un réseau « Je vous visite » est mis en place, géré par le centre social et culturel de Landrecies aidé techniquement et financièrement par la Mutualité Sociale Agricole du Nord-Pas de Calais.

L'action VS1.2 : *Développement des solutions de répit.*

Pas de commentaire de l'assemblée.

L'action VS 2.1 : *Accompagnement des associations sportives du territoire.*

Réaction d'A. FREHAUT : suite à un diagnostic réalisé par le service Enfance, Jeunesse et Famille de la CCPM, il a été constaté une richesse importante des bâtiments et de la couverture géographique quasi équitable sur le territoire. Cependant quand on contacte aujourd'hui les dirigeants des associations sportives, ils ne savent pas comment appréhender le handicap autant dans la compétition que dans les loisirs.

D. LEFEBVRE réplique que le territoire connaît ses associations et le besoin de faire du sport et donne la parole à R. VANDAMME, du comité départemental olympique et sportif du Nord. Au sein du comité Handicap, un stagiaire a travaillé sur cette problématique. Il s'est aperçu que beaucoup de clubs n'étaient pas en mesure d'accueillir les personnes porteuses d'un handicap, et en parallèle, les habitants ne connaissaient pas l'offre du territoire, d'où la création de deux plaquettes de sensibilisation, une à destination des clubs, l'autre des personnes en situation de handicap.

R. VANDAMME termine son témoignage en expliquant que ce travail est d'envergure départementale.

L'action VS 3.1 : *Facilitation de l'accès à la lecture.*

Pas de commentaire de l'assemblée.

L'action VS 3.2 : *Développement de l'offre et de la pratique culturelle.*

G. DUMOULIN souligne l'implication de l'accessibilité du conservatoire de musique aux personnes en situation de handicap. Les enseignants de cours de musique sont formés à l'écoute et l'accueil au sein du conservatoire des personnes porteuses de handicap.

L'action VS 4.1 : *Promotion d'une offre de loisirs.*

Pas de commentaire de l'assemblée.

L'action DS 1.1 : *Traitement des dysfonctionnements signalés*

D. LEFEBVRE déclare que cette action doit servir le territoire, à l'échelle du territoire, permettant une meilleure accessibilité des citoyens en amplifiant et en officialisant ses remarques.

JM. SIMON, référent CADA, acteur du monde handicap, témoigne de la situation suivante : au collège, une personne atteinte de surdité, qui ne peut pas bénéficier de sa carte de bus sans faire un dossier auprès de la MDPH.

L'action DS 1.2 : *Rubrique « Vivre avec un handicap » sur le site internet de la CCPM.*

Pas de commentaire de l'assemblée.

L'action DS 1.3 : *Rencontres handicap et ruralité.*

Pas de commentaire de l'assemblée.

Remerciements par D. LEFEBVRE pour la lecture du plan d'action. Il rappelle l'importance de moyens humains, au travers de la Région, de l'Intercommunalité, l'importance de faire parler le citoyen, pour œuvrer en pluri-partenariat, et invite les personnes présentes à s'inscrire dans les différents groupes de travail.

5. Réactions de l'assemblée.

Intervention de R. LUPO qui rappelle la définition du Handicap. Il rapporte qu'une commission communale sur l'accessibilité devait être tenue et mise en place depuis 2008. Or à Le Quesnoy rien n'est fait. Il y a cependant un cadre réglementaire par la loi PAS du 29/12/2009 pour que chaque mairie aménage sa commune selon sa compétence.

En 2009, la Direction Territoriale sur le transport et la mobilité a fait un diagnostic, en pointant du doigt les problèmes de transport envers les personnes en situation de handicap qui payent en moyenne 25 € alors qu'un transport en bus pour une personne valide coûte 1€ 50.

De surcroît, une étude de 2015 a démontré que seul l'Avesnois n'avait pas de transport en commun adapté aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées.

Pour répondre au témoignage de JM SIMON, R. LUPO informe que cette discrimination relève du pénal.

R. LUPO relève que F. MEURANT parle « d'inclusion globale », ceci se fait déjà au Canada.

Par ailleurs R. LUPO précise que les prochaines assises seront organisées par la CCPM sur son territoire.

D. LEFEBVRE le remercie pour ce rappel à l'ordre, et ce rappel du cadre législatif et réglementaire. Pour autant la situation est complexe. Il y a des limites financières, et entre le vouloir faire ensemble et la réalité, il y a parfois un écart. L'idée ici est de se mettre en mouvement ensemble.

B. CAULIER, rapporte qu'il faudrait des logos, des outils pour mettre en œuvre une communication conséquente.

C. COGNEAU précise qu'une partie du personnel de la CCPM a été formée à la méthode FALC.

H. DHELLYE déclare qu'il y a des inégalités sur le territoire. Les usagers se plaignent du retard dans les administrations, la MDPH met 4 mois à répondre aux dossiers. Ailleurs en France, il faut 8 mois. Il y a aussi 14 ateliers APA sur le territoire.

Par ailleurs, la PMI va mettre en place des bilans de 2 ans afin de détecter plus tôt les DYS et en conséquence, les traiter plus tôt. L'offre n'est pas la même sur tout le territoire. Il est difficile de trouver des orthophonistes dans le sud du territoire. Les maisons de santé peuvent pallier à ces problèmes. Elles sont localisées en cœur de l'Avesnois, Maubeuge.

D. LEFEBVRE expose le besoin d'un accompagnement, le travail des secrétaires de mairie, des référentes RSA lors des permanences sans rendez-vous, le Guichet Unique à Landrecies.

En ce moment, une réflexion sur l'accès aux droits de la MDPH simplifié est en cours, car pour la MAS, il est difficile d'avoir une prise en charge adaptée.

S. LATOUCHE explique la mise en place d'un portail numérique MDPH pour la rentrée qui permettra une prise en charge plus rapide des usagers.

JM. VILAIN, précise que les dossiers MDPH sont traités plus vite qu'avant, qu'il n'y a plus de renouvellement automatique comme auparavant mais cela permet de refaire un point avec les personnes. Il y a aussi la possibilité de se rendre aux permanences MDPH tenues en mairies afin d'être aidé dans la rédaction des dossiers.

D. LEFEBVRE s'interroge sur notre rôle dans cette problématique et expose qu'une Assemblée des Citoyens s'est formée et pourrait y répondre.

La séance se termine par le témoignage de B. CAFFIERI, qui souhaite s'exprimer sur le manque de respect. Parent d'une fille handicapée, elle ne trouvait pas de structures en France pour sa fille il y a quelques années, et lorsqu'elle se rendait sur Lille le stationnement pour handicapé était systématiquement occupé par des personnes valides.

D. LEFEBVRE propose la mise en place de fiches de signalement CCPM pour faire remonter ces différents problèmes.

Fin du comité de pilotage. L'assemblée est conviée au verre de l'amitié.